



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Luxembourg, le 01 AVR. 2019

Ministère de la Mobilité et des Travaux
publics
Département des travaux publics
4, place de l'Europe
L-2940 Luxembourg

N/Réf.: 92557 CD/mow

V/Réf.: 242143/040541 | Réf.APC: 20181759

Monsieur le Ministre,

En réponse à votre requête du 29 novembre 2018 par laquelle vous sollicitez l'autorisation pour l'abattage de 2 ormes sur la N10 entre Eisenbach et Kohnenhof sur le territoire de la commune de PARC HOSINGEN, j'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, je vous accorde l'autorisation sollicitée aux conditions suivantes :

1. L'abattage sera réalisé sur la N10 entre Eisenbach et Kohnenhof sur le territoire de la commune de PARC HOSINGEN, conformément à la demande soumise.
2. L'abattage se limitera à 2 arbres.
3. Les travaux d'abattage se feront entre le 1^{er} octobre et fin février.
4. Les arbres à abattre seront marqués au préalable du marteau de l'Etat par le préposé de la nature et des forêts (M. Martin Jacobs, tél : 621 202 126) qui sera averti avant le commencement des travaux d'abattage.
5. Contrairement à la demande, les arbres seront remplacés sur le même site par 2 sujets haute-tige d'essence feuillue autochtone, de préférence tilleuls à petites feuilles, pour le 15 avril 2020 au plus tard et suivant les instructions du préposé de la nature et des forêts.
6. En cas de reprise moindre des plantations, un regarnissage annuel sera effectué par vos soins.
7. Le système racinaire des arbres restant en place ne sera pas endommagé et, le cas échéant, ces arbres seront protégés selon les règles de l'art.

La présente vous est accordée sans préjudice d'autres autorisations éventuellement requises.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

La Ministre de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable



Carole DIESCHBOURG

Copies pour information :

- Arrondissement NORD
- Commune de PARC HOSINGEN